VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

République Française

VILLE DE BIOT

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 3 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016/15/2-01	BUDGET 2016 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	Le 24 février 2016
29	15	24	5	29	0	
Certifié exécutoire compte tenu de : L'AFFICHAGE EN MAIRIE Le 08 MARS 2016		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE Le 08 MARS 2016		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE Le 08 MARS 2016		Pour Le Maire par délégation,

L'An deux mille seize, le trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Madame Guilaine DEBRAS, Maire.
Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, ~~M. ANASTILE~~, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints,** M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, ~~Mme BAES~~, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, ~~M. MERRIEN~~, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, ~~Mme SANTAGATA~~, M. FORTUNÉ, Mme DESCHAINTRES, ~~Mme AUFEUVRE~~, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS
M. Guy ANASTILE donne procuration à M. Luca ZEPPA.
Mme Claire BAËS donne procuration à Mme Claudette BROSSET.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à Mme Guilaine DEBRAS.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
Mme Martine AUFEUVRE donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3ème Adjointe, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

PREAMBULE

Comme le prévoit l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les habitants et les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Depuis 2015, le DOB intègre l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune et depuis cette année, il doit être accompagné d'un rapport sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Il ne donne pas lieu à un vote.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

En accord avec ses engagements, la majorité municipale poursuit les trois axes financiers qu'elle a définis pour la mandature :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition pesant sur les Biotois
- Maîtriser l'endettement de la commune
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en vue de mettre en place une politique d'investissement soutenue et responsable

I – La conjoncture nationale

Le Gouvernement annonce pour l'année 2016 la poursuite des efforts engagés en matière de maîtrise de la dépense publique, la réduction des prélèvements pour 8 millions de contribuables et le financement de ses priorités dont la sécurité, défense, justice, culture et éducation.

1) Le contexte économique

- ***La croissance***

La reprise de l'économie française a connu en fin d'année 2015 une décélération liée aux attentats du 13 novembre. Au final le taux de croissance pour 2015 s'établit à 1.1 %.

L'évaluation de la dynamique de reprise reste un exercice délicat. Pour 2016, le taux de croissance en France devrait selon les dernières prévisions du FMI (janvier 2016) se situer aux alentours de 1.3 %. Le 16 février, le Gouvernement Français a décidé de maintenir ses prévisions aux alentours de 1,5 %.
Dans sa dernière note de conjoncture, publiée le 17 décembre, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) prévoit une embellie pour l'année 2016 et une augmentation du pouvoir d'achat de 1.7%.

- ***L'inflation***

Selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) retenues dans la loi de Finances pour 2016 l'inflation française et européenne devrait demeurer à un faible niveau en 2016 (+1 %).

- ***Le chômage***

Selon l'INSEE, le chômage se situait à 10.2 % au troisième trimestre 2015 en Métropole et à 10.7 % dans les Alpes-Maritimes. Il devrait peu évoluer en 2016. Il s'élèverait à 10,0% en France métropolitaine.

- ***Les facteurs de reprise en France et en Europe***

Les facteurs économiques apparus en 2014 sont toujours présents :

- La poursuite de la baisse de l'euro : il se situe sous les 1.10 $ (1.20 $ à la même époque l'an passé).
- La poursuite de la chute du prix du pétrole : le baril est passé de 110 $ en juin 2014 à moins de 50 $ en 2015 et à 33 $ en ce début d'année.
- Les taux d'intérêt sont toujours très bas.

2) Le contexte législatif

- ***La loi de Finances 2016***

Les hypothèses de construction du budget 2016 de la France sont basées sur une reprise progressive de l'activité et s'appuient sur le plan de 50 Md€ d'économies sur 2015-2017, dont 18.6 Md€ en 2015 et 16 Md€ en 2016.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

Concernant les collectivités territoriales, l'objectif est de les faire participer à l'effort de redressement des comptes publics en tenant compte de leur capacité financière tout en préservant l'investissement public.

Les mesures les plus importantes inscrites dans le projet de loi de Finances pour 2016 intéressant les collectivités locales sont :

- Art. 9 - Financement du fonds de soutien « emprunts toxiques » dont plusieurs collectivités de notre département dépendent aujourd'hui.
- Art 10 - Participation au redressement des comptes de l'Etat : diminution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 3.67 Md€.
- Art 11 - Élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie.
- Art 59 - Création d'un fonds de soutien à l'investissement local pour des projets spécifiques des communes et des E.P.C.I. (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics liés à la croissance démographique, et projet global de développement du territoire).
- Art 160 – Création de la « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement touchés par des événements climatiques ou géologiques ».

- ***Les conséquences du projet de loi de Finances 2016 sur les dépenses et les recettes :***

  - Évolution des bases fiscales retenue par l'article 98 de la loi de finances est de 1 %.
  - Notre contribution au redressement des comptes publics se traduira par une baisse des dotations, notamment de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) qui devrait connaitre une diminution de 300 K€ en 2016.
  - Notre contribution au Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) est estimée à 220 K€ en 2016. Il est en hausse de 100 K€ environ par rapport à 2015.
  - Élargissement du Fonds de compensation de la TVA aux dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments et de la voirie à compter du 1er janvier 2016. Ceci n'aura un impact financier qu'en 2017.
  - Poursuite du gel du point d'indice pour la rémunération du personnel.
  - Pérennisation du fonds de soutien des activités périscolaires.

2- La conjoncture locale

1) Perspectives 2016 et orientations : 4 axes pour les actions de la commune

Axe 1- Une commune solidaire et résiliente

Les événements climatiques du 3 octobre 2015 ont frappé durement notre commune. La fin d'année 2015 a en grande partie été consacrée au soutien aux sinistrés, au travers notamment de l'action de notre CCAS et aux travaux de réparation les plus urgents.

- L'année 2016 sera largement consacrée à la réparation des dégâts sur le patrimoine communal.

  - Le stade, les tennis, la salle Gilardi, les routes, les réseaux, nombre de travaux ont été entamés en 2015 et se poursuivront au cours du premier semestre 2016. A fin mars, des travaux de réparation seront engagés à hauteur de 650 K€.

  - Les tennis ont été rouverts dès novembre 2015, la fin des travaux de la salle Gilardi et du stade programmés pour mi-avril 2016.

  - Au total, les dépenses liées aux réparations devraient s'élever à environ 5 M€ TTC. Nous avons sollicité nos assurances ainsi que l'État, les collectivités territoriales et nos partenaires afin de bénéficier de leur solidarité. Nous avons reçu en 2015 environ 1 M€ d'avance de subventions

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

sur un montant espéré de 3 M€ de recettes. Au final, la commune devrait supporter sur son budget environ 2 M€.

- La formation à la culture du risque et la protection de la population seront le fil conducteur de l'action municipale de ces prochains mois.

Des projets organisationnels sont menés en collaboration avec des partenaires institutionnels (Gendarmerie, Pompiers, Éducation Nationale, CASA...). L'organisation interne de la collectivité dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde est menée par l'ensemble des services municipaux.

- Système d'alerte en nombre
- Accompagnement pour la sensibilisation de la population aux risques majeurs en lien avec les Conseils de Quartiers
- Modernisation des outils aidant à la surveillance des cours d'eau et des bassins de rétention.
- Organisation et animation de conférences sur le thème de la résilience
- Actions de sensibilisation dans le milieu scolaire et périscolaire (Ateliers, spectacles sur la thématique de la culture du risque)

Les services municipaux resteront mobilisés toute cette année 2016, pour apporter aide et soutien aux personnes et aux entreprises sinistrés lors de cette catastrophe naturelle. (Urbanisme, CCAS, travaux suite aux déclarations de péril...)

Axe 2 - Une commune attractive où il fait bon vivre

- Attractivité :
  - En 2016 le plan global de mise en valeur du Village sera lancé avec le début des travaux de la Place de l'Église et le début des travaux du versant des Bachettes.
  - Soutien aux commerces de proximité et la valorisation de l'économie sociale et solidaire (acquisition de l'ancienne Poste, mise à disposition d'un local pour l'association la Créative, droit de préemption des baux commerciaux).
  - Soutien au Développement Économique avec la CASA pour l'installation de nouvelles entreprises avec notamment l'aménagement de la Zone des Prés).
  - Soutien aux commerces de St Philippe (mise en place d'une zone bleue, animations).
  - Soutien au tourisme, avec la valorisation des métiers d'arts, des parcours historiques, des espaces naturels (Journées européennes des Métiers d'Arts).
- La remise à niveau des équipements communaux
  - 2016 verra la poursuite du plan pluriannuel de mise à niveau d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux, de la voirie, de l'éclairage public.
  - 2016 sera l'année de lancement de la mise en accessibilité des bâtiments (Projet Ad'AP année 1).
  - La poursuite progressive de l'informatisation au sein des écoles.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

Axe 3 - Une commune pour tous

- La culture et le sport
  - Développement des partenariats culturels : organisation d'une exposition commune avec le musée Fernand Léger, le musée d'Histoire et de Céramique Biotoise, les salles d'exposition municipale et la Médiathèque de Biot.
  - Travaux d'amélioration des bâtiments à vocation culturelle : Espace des Arts et de la Culture, musée d'Histoire et de Céramique Biotoises, salles d'exposition municipale.
  - Dans le cadre du championnat d'Europe de Football (Euro 2016), l'US Biot, soutenu par la commune, recevra une manifestation d'envergure européenne qui irriguera l'ensemble du village.

- La vie citoyenne
  - La vie associative et citoyenne continuera à être soutenue et accompagnée. Certains partenariats seront amplifiés (CAPL, US Biot, musée d'Histoire et de Céramique Biotoises)
  - Le travail des Conseils de Quartiers sera poursuivi en 2016 en vue d'une participation toujours plus importante de la population aux choix qui la concernent.

- La vie quotidienne
  - Dans le cadre du développement de l'offre en logement locatif social et en accession maîtrisée à la propriété, le travail avec les constructeurs sera poursuivi notamment sur St Eloi.
  - 2016 verra la poursuite du Projet Educatif Territorial avec le maintien des moyens importants qui lui sont consacrés.
  - Remplacement du bus détruit lors des inondations. Dans l'attente de la livraison de ce véhicule, ce service destiné aux écoles et à l'accueil de loisirs sera assuré par le biais de la location auprès d'un prestataire.
  - Initié grâce à la commission communale pour l'accessibilité, le travail en partenariat avec les associations soutenant les personnes atteintes de handicap sera poursuivi.
  - Soutien aux actions du CCAS pour des activités favorisant le lien avec les personnes âgées, des animations conviviales pour lutter contre l'isolement, des rencontres intergénérationnelles et des services à la personne qualitatifs.

Axe 4 - Une commune durable

- Réduction des coûts de fonctionnement en énergie, en eau, et plus largement en consommables (papier, carburant...).
- Réduction et valorisation des déchets : mise en place de composteurs collectifs et lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles.
- Participation à l'économie circulaire, poursuite de l'intégration des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Ceci notamment pour la restauration scolaire avec une réflexion pour la mise en œuvre de la future loi sur l'ancrage territorial de l'alimentation qui fixe un objectif d'introduction dans la restauration collective publique

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

dès 2020, de 40 % de produits issus de l'alimentation durable, locaux, de saison, dont biologiques.

- Renforcement de la manifestation les Souffleurs d'Avenir afin de sensibiliser la population au développement durable et aux solutions alternatives.

2) Perspectives 2016 et orientations : Cadre budgétaire et contraintes financières

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La commune, comme toutes les collectivités, doit faire face à un contexte budgétaire difficile lié à un environnement économique et législatif instable qui a un impact sur les recettes. Celles-ci sont constituées principalement de la fiscalité, des compensations et dotations de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de l'Etat.

- ***La fiscalité***

  - ***Les impôts locaux***

Conformément aux engagements de la majorité municipale sur l'ensemble du mandat, les taux communaux n'augmenteront pas en 2016. L'évolution du produit dépend donc uniquement de l'évolution des bases.

- Le produit de la Taxe d'Habitation (TH) s'est élevé à 3 259 763 € en 2015.
- Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 23 523 €.
- Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 3 045 575 €

La loi de Finances pour 2016 fixe la revalorisation annuelle des valeurs locatives à 1%, elle était de 0.9 % l'an passé.

Les bases de la taxe foncière devraient progresser sensiblement à partir de 2016 suite à la convention entre la commune, l'Etat et la CASA sur le rattrapage des bases des entreprises de Sophia que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le 14 janvier dernier.

  - ***Les droits de mutation***

Les recettes liées aux ventes d'immeubles sont très fluctuantes. Malgré les taux d'intérêts très bas et les effets escomptés de la loi Pinel, les transactions immobilières sur notre secteur sont inférieures à nos prévisions qui étaient alignées sur celles du département.

Ainsi, 882 485 € ont été encaissés en 2015 (- 106 K€ par rapport aux prévisions du BP 2015). La prudence est de mise pour 2016.

- ***Les recettes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.***

Biot appartient à la CASA, Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre. Lors de la mise en place de l'intercommunalité, les recettes de la Taxe professionnelle ont été versées à la seule CASA.

  - En compensation, celle-ci reverse à la commune depuis une **« attribution de compensation »** qui s'est élevée en 2015 à 4 923 449 €.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

- La CASA reverse également une **dotation de solidarité** qui s'est élevée en 2015 à 713 608 €.
  Elle devrait s'établir à 600 K€ en 2016.

- ***La Dotation Générale de fonctionnement de l'Etat***

Le montant de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) perçu par notre commune s'élevait en 2014 à 912 955 €. En 2015, elle était de 600 378 € (soit 3% des recettes) et devrait s'établir à 300 000 € en 2016.

La réforme de la DGF, adoptée par la loi de Finances pour 2016, prévoit une dotation de base mais sa mise en œuvre est reportée à 2017, ce qui rend incertain toute prévision.

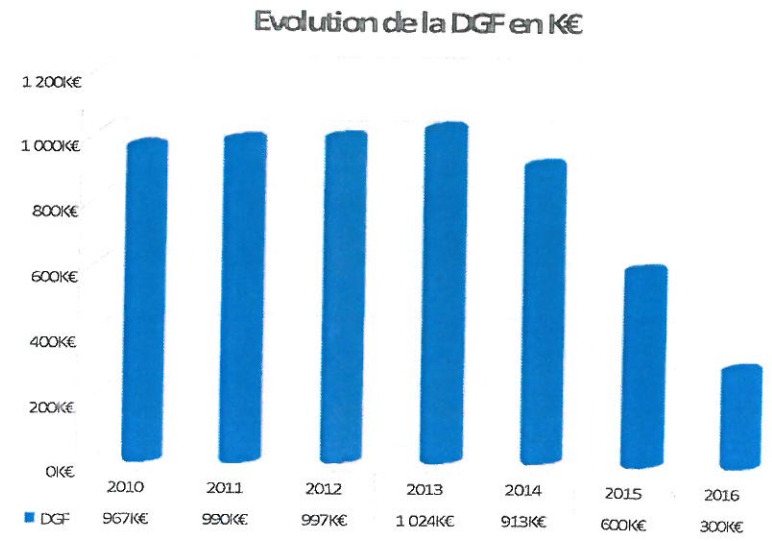

- ***La péréquation horizontale***

La péréquation horizontale destinée à favoriser l'égalité entre les collectivités poursuit son renforcement par le biais du **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

Biot participe en tant que contributeur à ce fonds pour un montant de 133 168 € en 2015 puis 220 000 € en 2016. Ce FPIC est prélevé sur les recettes d'impôts. Il est difficile d'avoir une perspective sur l'évolution de ce fonds.

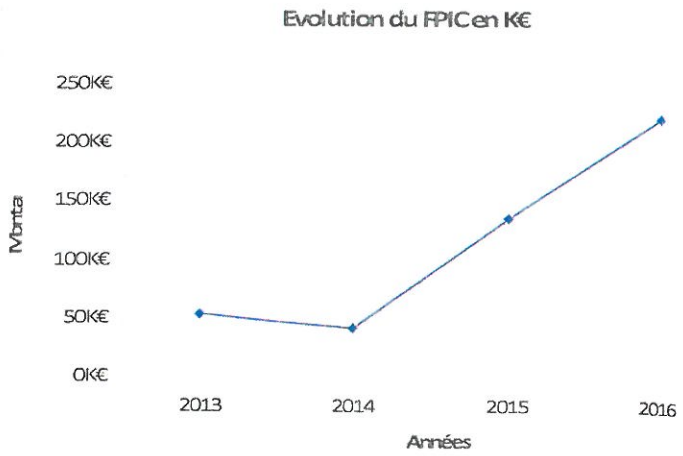

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

Perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement

L'année 2016 verra l'intégration des nouvelles bases de foncier bâti sur la technopole (rattrapage des bases locatives des entreprises de Sophia).

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) ne s'étant pas réunie depuis le début du mandat, il est donc à prévoir à partir de 2017, la participation de la commune à la CASA pour les compétences transférées (médiathèque).

En dehors de ces deux paramètres, la commune émet l'hypothèse, à partir de 2018, d'une progression annuelle de l'ordre de 2% des recettes de taxes et bases fiscales (hors CASA) et des recettes des services.

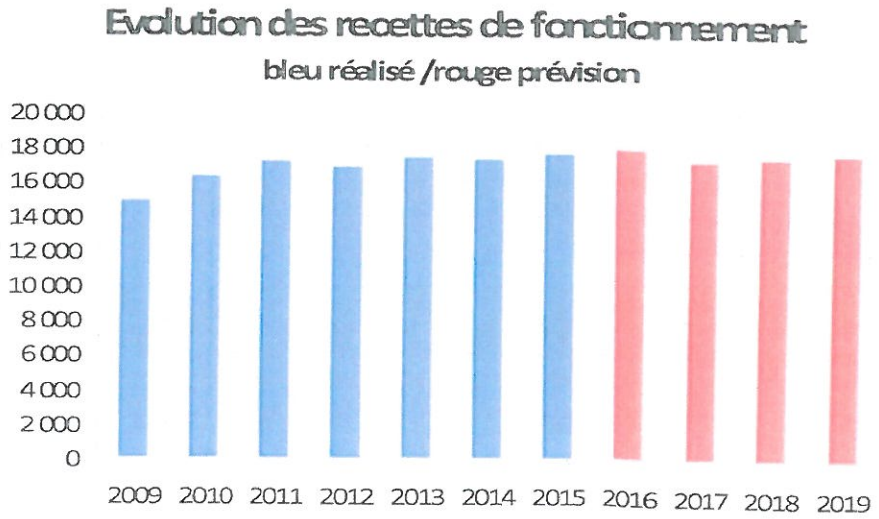

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront en baisse de – 1,5% par rapport au BP 2015.

En 2015, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 13% par rapport au réalisé 2014. Ce niveau de dépenses est lié à plusieurs éléments exceptionnels notamment certaines opérations comptables :

- L'année 2015 a vu la résiliation de la Délégation de Services Publics avec Vinci : pour respecter les écritures comptables, une pénalité de 875 575 € a été inscrite en charges exceptionnelles de fonctionnement. Parallèlement, la subvention d'investissement de 696 530.60 € payée en 2013 a été annulée. Par conséquent seule la différence de 179 044.40 € a été décaissée en 2015.
- La catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 a impacté les dépenses de fonctionnement 2015 à hauteur de 260 K€ environ.
- Suite au contentieux avec NEMEA, des titres de taxe de séjour émis sur les années antérieures (2006 à 2010) ont du être annulés pour un montant de 207 373 €.
- Suite à une erreur et à la demande du Trésorier, l'annulation du titre à l'encontre du syndicat Sillage, s'est traduite par l'inscription en dépenses exceptionnelles de fonctionnement d'un montant de 111 654 € (parallèlement, un titre d'un même montant a été inscrit en recettes).

Si on retraite le réalisé 2015 de ces événements « exceptionnels », la variation entre le réalisé 2014 et 2015 est de + 2%

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

- ***La masse salariale***

La commune de Biot compte 226 agents (titulaires et non titulaires) auxquels s'ajoutent les personnes en contrats saisonniers, ou aidés.

Ces personnes, au service du public, contribuent à faire fonctionner les services municipaux dont, les écoles, 2 crèches, un Espace des Arts et de la Culture et un centre de loisirs.

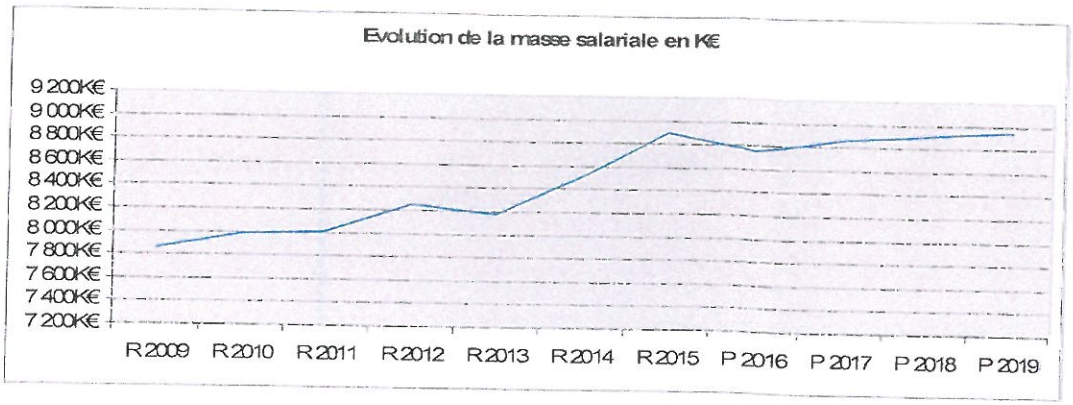

- La masse salariale de la commune a augmenté en 2014 et en 2015.
- En 2014 cette augmentation est due aux frais de personnel de la médiathèque refacturés par la CASA à la commune pour 145 000€, ainsi qu'au début de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (septembre 2014), qui a entrainé le recrutement de personnels d'animation supplémentaires.
- En 2015 elle est due à la mise en place des rythmes scolaires en année pleine, ainsi qu'à l'impact de la catastrophe naturelle du 3 octobre.
- L'objectif est de maintenir le montant de la masse salariale, sachant que suite à une négociation qui a eu lieu avec la CASA, à partir de 2016 la commune n'aura plus à supporter certains frais de personnel de la médiathèque communautaire.

- ***La pénalité de la loi SRU***

Le budget de fonctionnement continue à être impacté par la pénalité pour non respect de la loi SRU et les retards de construction de logements sociaux accumulés ces dernières années : elle a pesé pour 140 925 € en 2015.

- ***Les intérêts de la dette***

Les intérêts de la dette baissent de 88 K€ en 2015 (ils avaient augmenté de +19 % entre 2013 et 2014 après une progression de 40% entre 2012 et 2013).

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

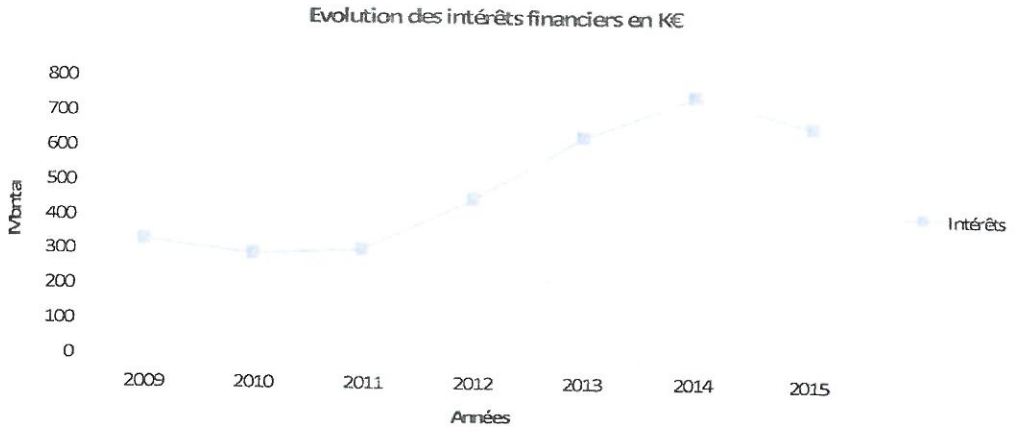

Perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la condition pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement sur l'ensemble du mandat. La commune prévoit le maintien des dépenses de fonctionnement avec en moyenne une hausse de 1% à partir de 2017.

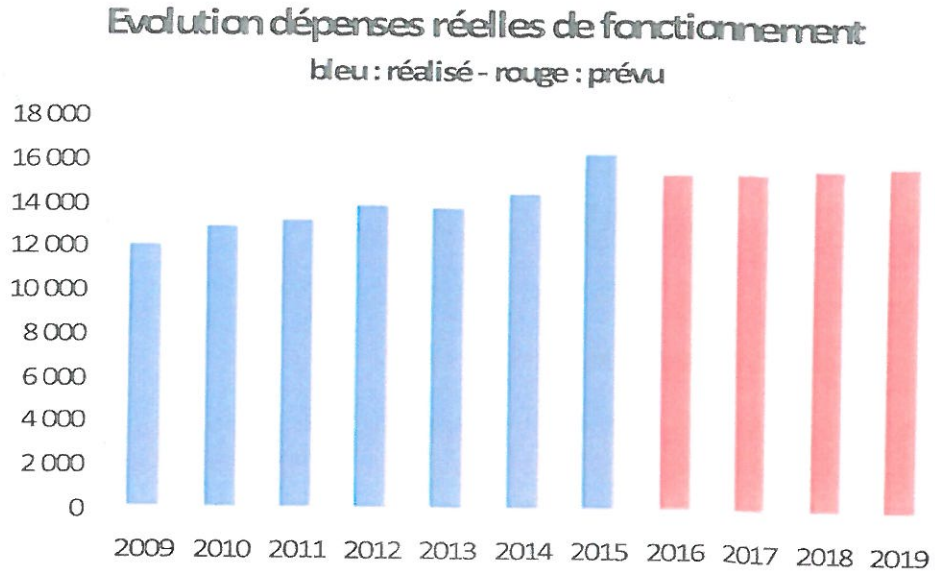

L'AUTOFINANCEMENT

Le cycle d'exploitation - recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement (dont intérêt de la dette) - doit dégager une Capacité d'Autofinancement (CAF brute). Celle-ci couvre en priorité le remboursement de la part en capital des annuités d'emprunts.

Le contexte de faible hausse des recettes (+2% en 2015 par rapport au réalisé 2014) et de forte augmentation des dépenses (+13%) a entraîné en 2015 une contraction exceptionnelle de la CAF. Elle devrait repartir à la hausse en 2016 puis rebaisser en 2017 et se stabiliser les années suivantes.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

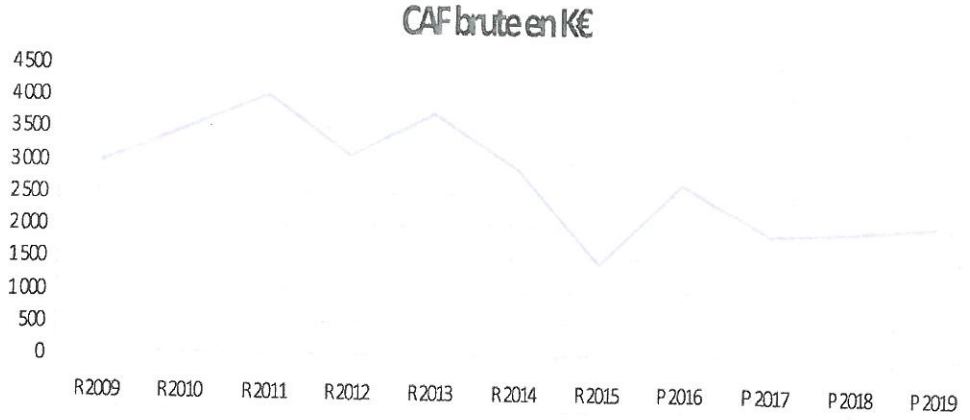

LA DETTE

L'article 93 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, étend le Débat d'Orientations Budgétaires aux caractéristiques et à l'évolution de l'endettement de la commune.

Depuis 2014, le désendettement de la commune a débuté, aucun emprunt n'a été inscrit. Les réparations liées à la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 et la réalisation des investissements nécessaires à la commune vont ouvrir un nouveau cycle d'emprunts. La renégociation des emprunts actuels est en cours.

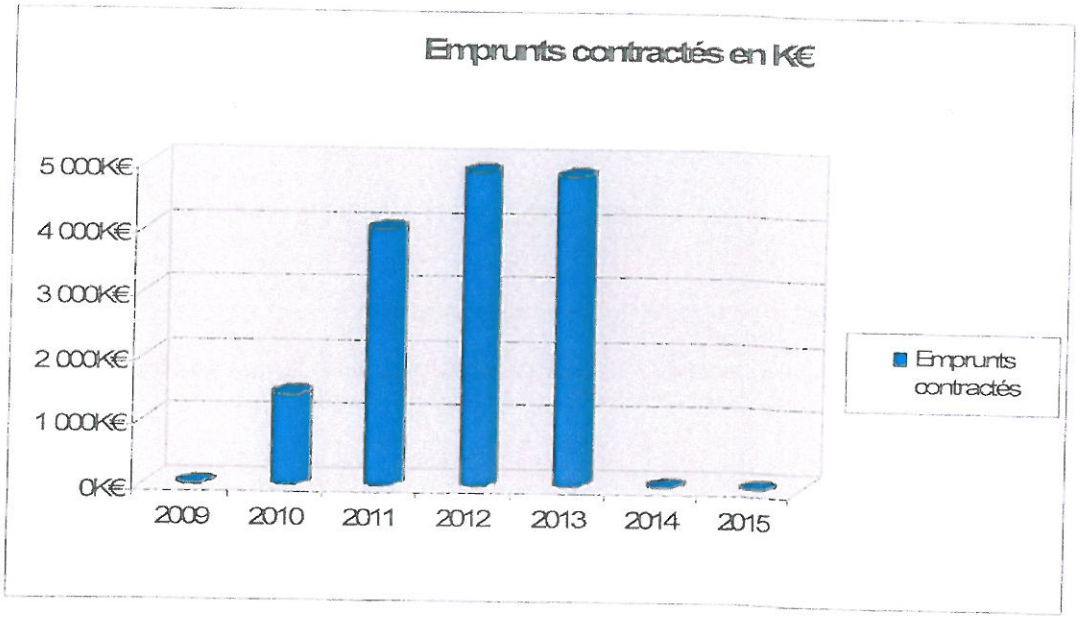

- *L'encours de la dette*

Au 31 décembre 2015 l'encours de dette de la commune s'élève à 15.95 M€ (hors amortissement de l'emprunt obligataire de 490 K€ annuel de 2013 à 2022).

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

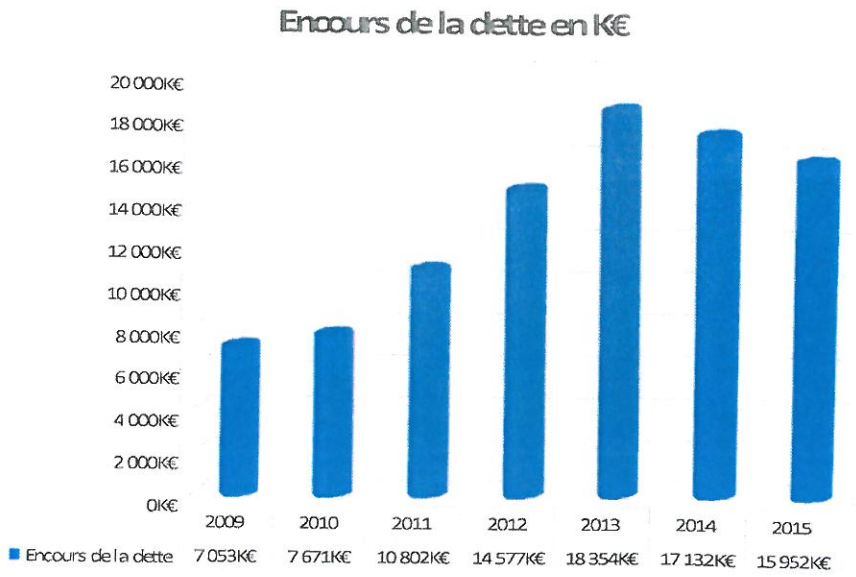

NB : l'encours de la dette présenté ci-dessus n'inclut pas l'amortissement annuel de l'emprunt obligataire

La charge de la dette par habitant est égale à 1 548 € pour une moyenne nationale de 958 € (+62%) pour les habitants des communes de même importance démographique. Elle représentait 107 % de nos recettes réelles de fonctionnement en 2013 et, en 2015, 91% pour une moyenne nationale de 71.2 % selon les derniers chiffres de la DGCL.

La structure de dette est sécurisée, la commune n'a pas souscrit d'emprunt toxique et n'aura donc pas recours au fonds de soutien mis en place par l'Etat.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur 2015, la commune a réalisé 2,2 M€ d'investissements dont :

- Travaux de voirie / sécurité et accessibilité pour un montant de 0.9 M€ (dont le report des images à la gendarmerie pour 0.4 M€ et travaux de voirie pour 0.2 M€)
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux pour 0.4 M€
- Réparation catastrophe naturelle et prévention des risques naturels pour 0.3 M€ (dont catastrophe naturelle de novembre 2011 : 0.26 M€)
- Aménagement des box fermés parking des Bâchettes pour 0.2 M€
- Développement économique de la commune pour 0.1 M€ (acquisition de l'ancienne Poste : 80 K€)

Pour 2016, les principaux axes sont les suivants :

- Réparation catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 pour 4 M€
- Voirie / sécurité / accessibilité pour 1.2 M€
- Développement durable de la commune pour 1.2 M€

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

- Entretien des bâtiments communaux pour 0.5 M€ : continuité du plan de mise à niveau urgent lié au lourd défaut d'entretien des bâtiments communaux ces dernières années
- Parking des Bâchettes / Mairie pour 0.4 M€
- Mise en valeur et dynamisation du village pour 0.4 M€
- Extension du cimetière de la Rine pour 0.2 M€

Le programme pluriannuel d'investissement

Les choix d'investissements définis par la majorité municipale et qui engagent la commune sur plusieurs années sont liés aux besoins identifiés comme prioritaires pour les habitants de Biot :

- Sécurité des biens et des personnes liés aux risques naturels.
- Rattrapage sur l'entretien et la mise aux normes de la voirie et des bâtiments communaux.
- La dynamisation du village et le projet de parking municipal des Bâchettes.
- L'extension du cimetière de la Rine.

Sur le mandat 2014-2020, le montant total des investissements à réaliser est d'environ 30 M€ :

- Réparation catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 : 4 M€
- Prévention des risques pour 2.7 M€
- Voirie / sécurité / accessibilité pour 6.4 M€
- Parking des Bâchettes / Mairie pour 6 M€
- Entretien des bâtiments communaux pour 2.3 M€
- Mise en valeur et dynamisation du village pour 2.2 M€
- Extension du cimetière de la Rine pour 1.9 M€
- Autres travaux récurrents pour 1.7 M€
- Développement durable de la commune pour 1.3 M€
- Finalisation des projets du précédent mandat: 2.3 M€

La mise en œuvre des projets sera adaptée en fonction des marges de financement de la commune.

Ce programme d'investissement sera financé par :

- Autofinancement et ressources propres pour 17 M€
- La dette pour 13 M€

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

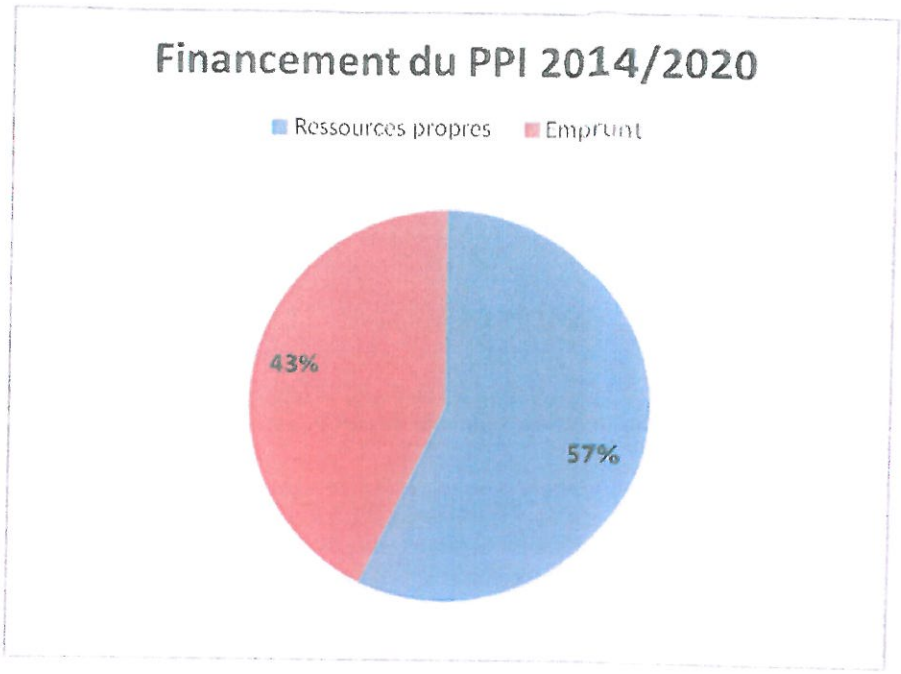

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 mars 2016

Le Maire,

MAIRIE DE BIOT Alpes-Maritimes

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièce jointe :

- Diaporama Plan Pluriannuel d'Investissements.

AR PREFECTURE
006-210600185-20160303-2016_15_2_01-DE
Reçu le 08/03/2016

Programme pluriannuel d'investissements	Réalisé	2016	2017	2018	2019	2020	Mandat 2014-2020
Voirie / sécurité / accessibilité	1 888 168 €	1 162 411 €	621 466 €	571 466 €	1 576 466 €	571 466 €	6 391 444 €
Parking Bâchettes / Mairie	470 955 €	395 000 €	3 000 000 €	2 105 000 €			5 970 955 €
Réparation catastrophe naturelle et prévention des risques naturels	661 728 €	701 900 €		1 330 000 €			2 693 628 €
Entretien des bâtiments communaux	506 498 €	544 042 €	635 000 €	190 000 €	190 000 €	215 000 €	2 280 540 €
Mise en valeur et dynamisation du village	50 283 €	414 500 €	558 000 €	570 000 €	550 000 €	70 000 €	2 212 783 €
Extension cimetière Rine	44 700 €	200 000 €	1 000 000 €	624 000 €			1 868 700 €
Autres investissements récurrents	477 047 €	542 601 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	1 679 648 €
Développement durable de la commune	113 365 €	1 134 900 €					1 248 265 €
Total	4 212 745 €	5 095 354 €	5 979 466 €	5 555 466 €	2 481 466 €	1 021 466 €	24 345 964 €
Catastrophe naturelle 3 Octobre 2015	218 181 €	3 701 850 €					3 920 031 €
Mandat 2008-2014	2 294 993 €						2 294 993 €
TOTAL GENERAL	6 725 919 €	8 797 204 €	5 979 466 €	5 555 466 €	2 481 466 €	1 021 466 €	30 560 988 €

VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
LA DÉLIBÉRATION DU
2016/15/2-01

Maritimes

006-210601_15_2_01_DE
Reçu le 08/03/2016
PRÉFECTURE